

# Education

## Périscolaire : pourquoi il faut être plus ambitieux

### Instabilité

Depuis 2013, les politiques éducatives territoriales font les frais du yoyo politique. La réforme des rythmes a contraint toutes les collectivités à organiser des activités périscolaires, abandonnées quatre ans plus tard, sans évaluation.

### Contradiction

Avec son Plan mercredi, le ministre impose l'adhésion à une « charte qualité » exigeante. Mais les taux d'encadrement des activités sont assouplis dans le cadre d'un projet éducatif de territoire, et la formation de animateurs négligée.

### Concertation

Développer la complémentarité éducative des temps de l'enfant demande des instances de concertation entre acteurs du secteur. Le projet éducatif de territoire en est la clé de voûte, c'est pourquoi il devrait être systématisé.

Un décret publié au pas de charge, au mois de juillet 2017. C'est tout ce qu'il aura fallu, et quelques semaines seulement, pour que plus du tiers des communes s'engouffrent dans la brèche ouverte par le tout nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. En donnant la liberté aux communes d'organiser comme elles le souhaitent la semaine d'école, la réforme des rythmes scolaires, engagée en 2013 par Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, a fait long feu. Aujourd'hui, 87% des communes sont revenues à la semaine de quatre jours.

Au départ, c'est bien l'aspect financier qui a poussé les communes rurales à délaisser les nouvelles activités périscolaires (NAP), dans l'optique d'une réduction annoncée des dotations aux collectivités. La pression des enseignants, massivement hostiles à la matinée travaillée du mercredi, a ensuite porté l'estocade à une réforme dont l'ambition éducative était pourtant sincère. En deux ans à peine, la grande réforme des rythmes du mandat de François Hollande passait par pertes et profits, sans aucune évaluation.

### CRÉATIVITÉ

Clé de voûte de la réforme des rythmes, le projet éducatif de territoire (PEDT) a néanmoins eu l'avantage de faire travailler les acteurs éducatifs à un projet commun. Une vertu qu'a reconnue Jean-Michel Blanquer

en lançant, le 20 juin 2018, un Plan mercredi, lequel s'appuie justement sur un PEDT renforcé, sous-tendu par un dialogue entre les acteurs des territoires. Avec ce plan destiné à enrichir l'offre éducative du mercredi, le ministre mise, lui aussi, sur une complémentarité et une cohérence des différents temps de l'enfant.

Sauf que dans le cadre d'une organisation à quatre jours d'école, les collectivités touchent moins d'enfants le mercredi que lorsque la semaine était organisée sur quatre jours et demi. Celles ayant obtenu le label « Plan mercredi » font donc preuve de créativité pour mobiliser les parents. Elles sont d'ailleurs relativement peu nombreuses : seules 20% des communes disposant d'une école publique sont couvertes par un Plan mercredi, mais elles rassemblent 45% des enfants scolarisés, d'après le très récent avis du conseil d'orientation des politiques jeunesse (lire l'encadré p.34). Ce sont surtout les villes déjà très structurées en accueils de loisirs qui se sont mobilisées pour ne pas perdre la dynamique issue de la réforme des rythmes. Le financement du Plan mercredi étant insuffisant, les petites communes l'ont pour l'instant boudé. Les animateurs du périscolaire ont, eux, payé un lourd tribut au retour à la semaine de quatre jours (lire p.36). Le nombre de places en accueil de loisirs sans hébergement a en effet diminué de 17% entre 2017 et 2018, et n'a pas été compensé par les places nouvelles ouvertes le mercredi. ●

PHOTOS : J. CHABANNE / J.N. GOYONNET / HANSLUCAS



L'enjeu est d'éviter de creuser les inégalités le mercredi

